

Commission « Formation - enseignement supérieur »
Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD et Mme Annie GUILLERME

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme – Cadre régional de référence »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional de Bretagne propose un cadre régional de référence pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme. Ce cadre a été élaboré en concertation avec les acteurs académiques, l'Association Régionale des Missions locales et les responsables des plates-formes de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD).

Ce cadre de référence a vocation à constituer un point d'appui pour développer la dynamique partenariale souhaitée. Il identifie les phénomènes en jeu et les responsabilités des différents acteurs. Il énonce les orientations et les principes d'actions qui doivent être à l'œuvre dans les 17 PSAD de Bretagne, sachant que ces plates-formes sont l'outil de coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans les phases de repérage, d'accompagnement et de suivi des jeunes (prévention, intervention et remédiation). Il précise également les différentes fonctions constitutives de la coordination régionale.

Il découle de la nouvelle responsabilité du Conseil régional qui est chargé depuis la loi du 5 mars 2014 de coordonner, en lien avec les autorités académiques, les actions de prise en charge des jeunes concernés par les sorties de formation initiale sans diplôme. Le Conseil régional est ainsi positionné comme le pilote des actions de remédiation, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

Le Conseil régional, engagé depuis 2010 dans la lutte contre le décrochage scolaire, souhaite, au moyen de ce cadre de référence, mobiliser l'ensemble de ses partenaires dans le but d'assurer la sécurisation des parcours des jeunes décrocheurs, réduire le délai entre leur sortie du système scolaire et leur prise en charge afin de n'en laisser aucun sans solution.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a encouragé régulièrement le Conseil régional de Bretagne à s'engager dans la lutte contre le décrochage scolaire, dans le continuum de sa politique volontariste en direction des jeunes. En 2013, consulté sur le projet de « Charte d'engagement des jeunes », il engageait le Conseil régional à relever le défi de la gouvernance régionale de l'action publique en faveur des jeunes, dans le but de sécuriser leurs parcours. De plus, il s'est lui-même investi dans la réflexion sur les solutions à apporter en Bretagne pour les jeunes sortis sans diplôme de formation initiale en publiant, en septembre 2013, une étude : « *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?* ». Le CESER s'étonne que cette étude, qui proposait plusieurs pistes opérationnelles, ne soit citée qu'une seule fois dans le Cadre de référence (page 12) et à aucun moment utilisée dans la réflexion menée au travers de ce document.

Toutefois, le CESER se félicite de voir que le Conseil régional s'engage à coordonner les interventions dans le domaine de la prise en charge des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme.

Comme il l'a souligné dans son étude de 2013, la non-diplomation de ceux qui ont « décroché » du système scolaire ou de la formation par apprentissage (au niveau du CAP et du bac professionnel) est particulièrement stigmatisante en Bretagne du fait que le taux de décrochage y est plus faible qu'ailleurs et que les réussites scolaires y sont remarquables et (légitimement) souvent mises en exergue.

Le Conseil régional s'appuie sur une étude à caractère évaluatif de la situation des PSAD, commandée à PREFAS Bretagne - Askoria, au moment d'accéder à la compétence en matière de coordination. Cette étude, publiée en 2015, montre qu'il existe de nombreux points d'amélioration concernant le fonctionnement de ces outils qui existent depuis 2011. Le CESER appuie le Conseil régional dans ses intentions fondées sur les constats qui sont faits, de favoriser les échanges entre PSAD, de mettre en commun les ressources et les solutions de ces plates-formes, et de remédier aux conséquences des disparités de pratiques dans le but d'assurer l'égalité de traitement pour les jeunes concernés.

Cet état des lieux préalable souligne aussi des difficultés qui découlent d'une organisation qui « dispose de peu de moyens administratifs et repose, par conséquent, sur un fort engagement des responsables des PSAD ». Le cadre de référence semble en tirer les conséquences en indiquant qu'une réflexion est actuellement menée par la Région avec l'Association régionale des Missions locales et le Rectorat « autour des questions d'organisation du partage des tâches administratives entre les secrétariats des CIO et des Missions locales et de valorisation financière de l'implication des structures dans les tâches administratives » et en précisant que « la Région pourra ponctuellement proposer d'apporter un soutien, en termes de fonctionnement mais aussi d'investissement ». Le CESER encourage le Conseil régional à dégager effectivement des moyens qui se traduiront dans son prochain Budget.

Dans le cadre du développement des outils de pilotage opérationnel, il se demande s'il n'est pas urgent d'investir dans un outil qui permettrait de suivre efficacement dans le temps les trajectoires des jeunes, l'outil « RIO » - qui est une interface utilisateur du système interministériel d'échanges de données (SIEI), utilisée par les PSAD - étant chronophage et peu simple d'utilisation.

Le CESER approuve les orientations qui sont proposées et la volonté d'harmoniser le fonctionnement des PSAD. Il trouve en particulier indispensable d'instituer un repérage en continu des décrochages. En effet, il avait mis en évidence dans son étude de 2013 le temps trop long de prise en charge des jeunes sans diplôme.

Le CESER insiste sur la nécessité d'élargir les partenariats en particulier avec les parents (comme dans le cas de la « Semaine de la persévérance scolaire »). En effet, la stratégie sera encore plus efficace si les jeunes sont soutenus par leur entourage proche pour rebondir. La question du soutien aux familles proches de ces jeunes est essentielle et doit être posée.

Ces orientations reposent sur une analyse documentée et vont dans le sens des préconisations que le CESER a formulées en 2013. Il regrette que sur certains volets les solutions prennent tellement de temps à se mettre en place. Ainsi en va-t-il en particulier du fait d'inclure dans la comptabilisation des décrocheurs (actuellement réalisée par le Système interministériel d'échange d'information - SIEI) et dans le public cible des plates-formes, des jeunes qui « décrochent » en apprentissage (CAP, bacs professionnels) ou en lycées maritimes. Dans son rapport de 2013, le CESER préconisait de synchroniser avec le SIEI les bases de données des Centres de formation d'apprentis (CFA), des lycées maritimes et des lycées agricoles. S'agissant des CFA, il invitait à inclure dans leurs contrats d'objectifs la question du décrochage afin que les établissements suivent les jeunes dont le contrat d'apprentissage a été rompu et soient en mesure de savoir si ces jeunes se sont réinscrits dans un autre établissement.

S'agissant du public des plates-formes, le CESER réitère ce qu'il a dit dans son rapport de 2013, à savoir qu'il existe aussi un décrochage de jeunes âgés de moins de 16 ans. Qu'en est-il de ces jeunes qui disparaissent des radars ?¹

Par ailleurs, il voudrait être assuré que les jeunes qui échouent au baccalauréat sans se réinscrire (n'étant pas obligés de le faire) seront bien contactés par les plates-formes, car ils sont eux aussi sans diplôme ni certification.

Concernant le public cible le CESER s'interroge sur la formulation des critères partagés : s'agit-il d'une décision ou d'un projet ? L'élargissement aux 16-25 ans et aux jeunes qui n'ont pas obtenu un diplôme correspondant au cursus scolaire dans lequel ils étaient inscrits, qu'ils possèdent ou non un premier diplôme, mérite d'être travaillé ne serait-ce que parce qu'il impliquerait de nouveaux moyens, de nouveaux outils, de nouvelles coordinations et partenaires qui ne sont pas cités dans ce texte (par exemple les universités).

Une communication devra être déployée pour faire connaître auprès des professionnels mais aussi des familles l'existence des 17 PSAD, les ressources informationnelles qui vont être mutualisées par le GREF Bretagne (dossier thématique, boîte à outils, etc.) ainsi que les solutions, actions et expérimentations dont il est question dans le cadre de référence. Cette communication professionnelle et grand public nécessitera des moyens budgétaires.

On notera à ce sujet que la communication du cadre de référence à l'ensemble des professionnels concernés serait bienvenue compte tenu de l'intérêt qu'il y aurait à partager en particulier les nombreux éléments de connaissance qu'il contient dans sa première partie (contexte, notions clés, définitions, concepts sociologiques, statistiques régionales territoriales), ainsi que, bien évidemment, une fois qu'il aura été approuvé, les autres éléments du rapport (enjeux de la coordination régionale, orientations, instances de pilotage et de suivi).

Des moyens devront aussi être dégagés pour permettre au GREF Bretagne de remplir sa nouvelle fonction d'observatoire régional du décrochage.

Le CESER note que le cadre régional de référence s'inscrit dans les objectifs du chantier 7 « prévenir les ruptures de parcours et favoriser leur sécurisation » du CPRDFOP, or il aborde principalement les questions de coordination et de remédiation. Le Conseil régional dispose de leviers pour intervenir dans la lutte contre le décrochage, y compris sur le volet prévention. Le CESER en avait identifié 9 dans son rapport de 2013 et avait formulé des propositions qui sont toujours d'actualité.

Le CESER s'étonne que la question de l'élargissement des choix professionnels et de la mixité des métiers ne soit pas prise en compte. N'est-ce pas là un atout qui élargit le cadre de référence culturel des jeunes filles et garçons d'aujourd'hui pouvant contribuer à éviter des décrochages scolaires ?

Les plates-formes fonctionnent maintenant depuis suffisamment longtemps pour que les observations fines sur les jeunes concernés, les solutions proposées et leur évaluation puissent être utilisées. Le CESER pense en particulier aux disparités territoriales, sociales, liées au sexe... mais aussi aux effets « d'établissements » ou liés au secteur professionnel. Il est indispensable que ces derniers soient associés aux analyses afin de pouvoir construire des solutions innovantes de prévention.

¹ Dans son rapport de 2013, le CESER mentionnait les chiffres que lui avaient fournis la MIJEC (Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique) dont le rôle est d'accompagner les jeunes issus des établissements privés sous contrat, en voie de déscolarisation ou en situation de rupture. Or ces chiffres montraient que sur 1 473 jeunes accompagnés entre 2009 et 2010, 19 % (284 jeunes) étaient âgés de moins de 16 ans.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme – Cadre régional de référence

Nombre de votants : 107

Ont voté pour l'avis du CESER : 107

FRIBOLLE Valérie (CCIR), LE PAPE René (CCIR), LECOMTE Dominique (CCIR), LUCAS Evelyne (CCIR), THAUNIER Emmanuel (CCIR), KERBORIOU Edwige (CRAB), JAOUEN Jacques (CRAB), KERLIR Laurent (CRAB), GUEGUEN Michel (CRMA), LE COUVIOUR Olivier (CRMA), NOEL Louis (CRMA), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), CARE Patrick (UE-MEDEF), COCHARD Béatrice (UE-MEDEF), LE GAL Christine (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), LE FLOHIC Serge (UPA), TRAON Lucien (CPME), LUCAS Didier (Par accord FRSEA-CRJA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), LEC'HVIEN Pierre (Coordination rurale), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), LABBE Jean-Yves (Bretagne pôle naval), HUSSENOT Gérald (CRPMEM), JENOT Hervé (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), LE ROUX Philippe (UNAPL), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), GUILBAUD Sylvie (Par accord UDES-UNIFED), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUENEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOUE Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), JOSSELIN Joël (FO), KERHAIGNON Annie (FO), LE COURTOIS Eric (FO), LERESTIF Fabrice (FO), SIMON Pierrick (FO), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES), TANVET Catherine (CFE-CGC), LE DOEUFF Bertrand (UNSA), CLERY Jean-Marc (FSU), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), LAPORTE Nadia (FCPE), ROBERT Guylaine (APEL), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), ALLOUARD Joseph-Bernard (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), BARBIER Pierre (Coordination des associations de solidarité internationale), PALIN Jacqueline (CROS), KERHOAS Jean (Nautisme en Bretagne), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), CHARRAUD Alain (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), LE TRAON Jean (IRT B-COM), DOSDAT Antoine (IFREMER), HERPIN Patrick (INRA), DE ROECK Yann-Hervé (France énergies marines), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GILBERT Didier (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), GAILLARD Bernard (CRSA), HERITAGE Zoé (IREPS), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), CLECH Michel (REEB), MOELO Jean-Yves (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée), LE MENN Anne (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves sur le dossier "Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme".

La notion de non-diplomation est un enjeu majeur humain, social, économique, facteur de marginalisation et d'exclusion, conséquence pour les jeunes concernés il faut bien le reconnaître d'un échec des politiques éducatives; elle concernait environ 140 000 jeunes en 2014 soit environ 17% d'une classe d'âge (SGMAP).

Ce cadre régional de référence met bien en exergue la nécessité et la volonté du conseil régional de Bretagne d'une dynamique de fédération et de mise en cohérence à toutes les étapes du processus de décrochage, de tous les acteurs dans le respect des compétences de chacun, et pas seulement au stade de la remédiation.

Il est en effet très difficile de "raccrocher" des jeunes en situation de décrochage; nous devons tous agir en amont, prévenir, accompagner, accompagner pour prévenir.

Le problème de la sortie du système scolaire sans diplôme est bien évidemment à relier à de nombreuses problématiques: la lutte contre l'échec scolaire bien sûr, le repérage et la prise en charge des jeunes à risques, l'accompagnement personnalisé pour la résolution de difficultés familiales, éducatives, sociales, économiques, l'amélioration globale des conditions d'accueil, d'enseignement, de transport, un parcours d'orientation véritablement choisi, construit dès le début du collège, accompagné par une information de qualité au cours de temps dédiés, une carte des formations avec une offre publique cohérente de proximité répondant aux aspirations des jeunes sans logique adéquationniste prééminente, une fluidité du système éducatif à améliorer ou recréer avec le droit pour chaque jeune de se tromper, de changer de voie, de réintégrer le système scolaire à tout moment, une bienveillance et un renforcement des liens avec les parents...

Les chantiers sont immenses et nécessitent une action volontariste et coordonnée de tous les partenaires comme ce cadre régional de référence les y invite; la FCPE encourage vivement le conseil régional à poursuivre cette politique dynamique de mobilisation et coordination dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs ou dans un cadre plus large et à utiliser ses compétences et tous les leviers dont il dispose pour que chaque jeune retrouve du sens à ses enseignements, puisse construire son projet et acquérir la qualification correspondante à ses aspirations, en se préservant de tout déterminisme social ou de genre.

Je vous remercie de votre attention.